

Séance du mardi 11 février 2025

Délibération N° DE_011_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
35	23	30
Date de la convocation :		
05/02/2025		
Pour	Contre	Abstention
30	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le onze février deux mille vingt-cinq, à 09 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des associations RIEUTORT-DE-RANDON), sous la présidence de Francis SAINT-LEGER.

Présents : Jean-Louis ALLE, Maxime ATGER, Franck BACHELARD, Joseph BEAUFILS, Elise BOUQUET, Didier BRUNEL, Céline DELMAS, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Nicolas GARREL, Gisèle GERBAL, Arnaud GIBELIN, Jacqueline LIZZANA, José MARTINEZ, Jean-Paul MEYNIER, Christian PASCON, Michèle PIEJOUJAC, Alain RAYNALDY, Laurent RICHARD, Claude ROLLAND, Serge ROMIEU, Francis SAINT-LEGER, Pierre-Emile SYLVAIN

Représentés : Francis GIBERT représenté par Laurent RICHARD, Gilles PASCAL représenté par Alain RAYNALDY, Eric ROUX représenté par Bruno DURAND, Patrice SAINT-LEGER représenté par Gisèle GERBAL, Murielle TEISSEDE représentée par Jean-Louis ALLE, Cécile VIGNOBOUL représentée par Didier BRUNEL, Didier VIGOUROUX représenté par Serge ROMIEU

Absents et Excusés : Louis GIBERT, Jean-Luc GOAREGUER suppléé par Elise BOUQUET, Aurélie MALAVAL suppléée par Arnaud GIBELIN, Didier MATHIEU, Patrice MONTEIL, Lydie ROCHER, André THEROND, Julien TUFFERY suppléé par Nicolas GARREL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Guy GALTIER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ASSAINISSEMENT - NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT RUE DU MILIEU COMMUNE DE GRANDRIEU

Le Président informe l'assemblée que dans le cadre du projet de remplacement du réseau d'assainissement de la rue du Milieu situé sur la Commune de GRANDRIEU, il convient de modifier le plan de financement pour rajouter la demande de financement auprès du Département dans le cadre du FRAT.

Le nouveau plan de financement serait donc le suivant :

Charges		Produits		
Intitulé des dépenses	Montant HT retenu	Dénomination financeur	Montant	%
Travaux	34 305,00 €	Etat (DETR)	17 400,00 €	40,00 %
Maîtrise d'œuvre, et divers	9 195,00 €	Département (FRAT)	13 050,00 €	30,00 %
		Autofinancement	13 050,00 €	30,00 %
Total charges	43 500,00 €	Total produits	43 500,00 €	100,00%

Date de transmission de l'acte: 13/02/2025

Date de réception de l'AR: 13/02/2025

048-200069102-DE_011_2025-DE

A G E D I

DE_011_2025

Après délibéré, et à l'unanimité, l'assemblée approuve le nouveau plan de financement.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Francis SAINT-LEGER
Président de séance



Guy GALTIER
Secrétaire de séance



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Date de transmission de l'acte: 13/02/2025

Date de réception de l'AR: 13/02/2025

048-200069102-DE_014_2025-DE

AGEDI

DE_011_2025